

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 560

7 mars 2013

SOMMAIRE

Alite International S.à r.l.	26852	RP V S.à r.l.	26840
Crown York Holding S.A.	26834	RP XIX S.à r.l.	26847
Doltan Investment S.A.	26835	RP XXII S.à r.l.	26851
Emergent Pro Alia Management	26836	RP XXI S.à r.l.	26851
EmVest Pro Alia Management	26836	RP XX S.à r.l.	26847
EPI Prime Hamburg SP S.à r.l.	26873	Sacer International	26880
Etna Properties S.à r.l.	26838	Schering-Plough Luxembourg S.à r.l.	26845
Exponential Interactive Luxembourg S.à r.l.	26840	Société de Transport Diekirch S.A.	26866
Ferblanterie Toiture Daubenfeld Frères Sà r.l.	26845	Société Européenne de Presse S.A.	26866
Fusalori SA	26848	SoftExpress S.A.	26849
GE Capital Real Estate Lux GP	26849	Spirits Product International Intellectual Property B.V.	26849
Général de Conseils et de Participations S.A.	26871	Spydloc Luxembourg Sàrl	26871
Hill-Rom International S.à r.l./B.V.	26866	Stadsfeestzaal Lux S.à r.l.	26871
HO Architectes s.à r.l.	26866	Starman (Holdings) S.à r.l.	26873
Ikaria Investments S.à r.l.	26852	Starman (Italy Holdings) S.à r.l.	26876
Kommun Garanti Reinsurance S.A.	26876	Starman (Italy Holdings) S.à r.l.	26873
RP II S.à r.l.	26838	Starman (Poland Holdings) S.à r.l.	26876
RP IX S.à r.l.	26840	Stoneworks Asset Management (Luxem- bourg) S.à r.l.	26880
RP VIII S.à r.l.	26845	Synergy of Technology and Security	26880

Crown York Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 72.822.

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CROWN YORK HOLDING S.A.», ayant son siège social à 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 72.822, ayant été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Christine Doerner de résidence à Bettembourg en date du 23 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 75 du 22 janvier 2000, modifié par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 octobre 2001, publiée au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 323 du 27 février 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane LATASTE, juriste, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, le président de l'assemblée expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ont renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décharge aux administrateurs et au commissaire actuellement en fonction.
2. Dissolution de la Société et mise en liquidation à compter de la prise de décision de la dissolution.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

III. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

V. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée, à l'unanimité de ses membres, donne décharge aux administrateurs en fonction: Monsieur Didier Mc Gaw, ayant pour adresse professionnelle, 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Monsieur Stéphane Lataste, ayant pour adresse professionnelle, 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et Monsieur François Jolly, demeurant actuellement 14, avenue Lavoisier F-64140 Billère.

L'assemblée, à l'unanimité de ses membres, donne décharge au Commissaire en fonction, Certifica Luxembourg S.à r.l., avec siège social 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, RCS B 86.770.

Deuxième résolution

L'assemblée, à l'unanimité de ses membres, décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée, à l'unanimité de ses membres, désigne comme liquidateur Monsieur Didier Mc Gaw, juriste, né le 2 septembre 1962, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur en la matière.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants des lois sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Dont Procès-Verbal, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, dûment représenté, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Lataste, E. Vande Cruys, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 8 janvier 2013. Relation: LAC/2013/995. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010067/66.

(130011791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Doltan Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 134.336.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "DOLTAN INVESTMENT S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 134336, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 73 du 11 janvier 2008.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu du notaire instrumentaire en date du 27 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1099 du 5 mai 2008.

La séance est ouverte à 15.35 heures sous la présidence de Monsieur Michael ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.40 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2013. LAC/2013/448 Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010085/51.

(130011671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

**EmVest Pro Alia Management, Société à responsabilité limitée,
(anc. Emergent Pro Alia Management).**

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.711.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of August,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

were taken the written resolutions of the sole shareholder of Emergent Pro Alia Management, a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B136711 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 5 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°755 dated 28 March 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

THERE APPEARED

EmVest (Bermuda) Limited, formerly named "Emergent (Bermuda) Limited" as it result from a certificate delivered by the Registrar of Companies of Bermuda on the 9th of November 2011, attached to the present deed,

a limited company incorporated and organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number EC22078, being the sole shareholder (the Sole Shareholder)

hereby represented by Carolina KÖRNER, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 10, 2012,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company; and

II. In accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the denomination of the Company from "Emergent Pro Alia Management" to "EmVest Pro Alia Management" and subsequently to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exist among the subscriber and all those who becomes owner of shares hereafter issued a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name EmVest Pro Alia Management (the Company)".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower each manager of the Company, acting individually, with power of substitution, and each employee of Banque Privée Edmond de Rothschild Europe S.A. to file the present resolutions with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to perform all acts as may be required or necessary in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1000.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois d'août.

Par-devant Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont été prises les résolutions écrites de l'associé unique de Emergent Pro Alia Management, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136711 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 755 du 28 mars 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

A COMPARU

EmVest (Bermuda) Limited, anciennement dénommée "Emergent (Bermuda) Limited" ainsi que cela résulte d'un certificat délivré par le Registre des Sociétés de bermuda du 9 novembre 2011 joint en annexe au présent acte,

une société constituée selon les lois des Bermudes, dont le siège social se situe à Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM 11, les Bermudes, inscrite au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro EC22078, l'associé unique (l'Associé Unique)

ici représenté par Carolina KÖRNER, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 août 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société; et

II. Conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "Emergent Pro Alia Management" en "EmVest Pro Alia Management" et de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales émises par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EmVest Pro Alia Management (la Société)."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser et donner mandat à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, et chaque employé de Banque Privée Edmond de Rothschild Europe S.A. de déposer les présentes résolutions auprès du Registre de Commerce et des Sociétés et d'accomplir toutes les démarches requises ou nécessaires qui s'y rapportent.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1000

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: C. Körner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 août 2012. Relation: LAC/2012/39174. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010095/104.

(130011562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

RP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016568/10.

(130019834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Etna Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.594.

DISSOLUTION

In the year Two Thousand and Twelve, on the eighteenth day of December at 3.30 p.m.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Sofia Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

the "Proxy-Holder",

acting as a special proxy of OLD WORLD PROPERTIES LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Washington in the United States of America, having its registered office at FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, registered at the Secretary of State of the State of Washington under number 602-711-111,

the "Sole Shareholder",

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing Proxy-Holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to act its declarations and observations as follows:

I.- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), "Etna Properties S.à r.l.", having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 133.594, has been incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger on 8 November 2007.

II.- That the subscribed share capital of the company "Etna Properties S.à r.l." amounts currently to EUR 12,500.- represented by 500 shares ("parts sociales") with a nominal par value of EUR 25.- each, fully paid up.

III.- That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the company "Etna Properties S.à r.l.".

IV.- That the Sole Shareholder as the sole shareholder and liquidator declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company "Etna Properties S.à r.l.".

V.- That the Sole Shareholder declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company "Etna Properties S.à r.l." and that the liquidation of the company "Etna Properties S.à r.l." is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the Sole Shareholder declares that the liquidation is closed.

VII.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company "Etna Properties S.à r.l." has been cancelled.

VIII.- That the financial statements of the dissolved company "Etna Properties S.à r.l." as at the date of dissolution are hereby approved.

IX.- That the Sole Shareholder grants full discharge ("quitus") to each and all of the directors ("gérants") of the dissolved company "Etna Properties S.à r.l." for all their mandates and duties during, and in connection with, the period running from 1st January 2012 to 18 December 2012.

X.- That the records and documents of the dissolved company "Etna Properties S.à r.l." will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company "Etna Properties S.à r.l.".

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the Proxy-Holder acting on behalf of the appearing party, the Proxy-Holder signed together with the notary the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence la version anglaise du texte fera foi:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre à 15.30 heures.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

le «Mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de OLD WORLD PROPERTIES LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'état de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, enregistrée au Secretary of State de l'état de Washington sous le numéro 602-711-111,

l'«Associé Unique»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Etna Properties S.à r.l.", ayant son siège social à 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.594, a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger le 8 novembre 2007.

II.- Que le capital social de la société "Etna Properties S.à r.l.", précitée, s'élève actuellement à EUR 12.500,-, représentés par 500 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,-chacune, intégralement libérées.

III.- Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Etna Properties S.à r.l.".

IV.- Que l'Associé Unique en tant qu'associé unique et liquidateur, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société "Etna Properties S.à r.l.".

V.- Que l'Associé Unique déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute "Etna Properties S.à r.l." et que la liquidation de la société "Etna Properties S.à r.l." est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que l'Associé Unique déclare que la liquidation est clôturée.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute "Etna Properties S.à r.l.", ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VIII.- Que les états financiers de la société dissoute "Etna Properties S.à r.l." à la date de la dissolution sont ici approuvés.

IX.- Que l'Associé Unique accorde la décharge pleine et entière à chacun et à tous les gérants de la société dissoute "Etna Properties S.à r.l." pour l'exécution de tous leurs mandats et charges pendant, et en relation avec, la période du 1^{er} janvier 2012 au 18 décembre 2012.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute "Etna Properties S.à r.l." seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute "Etna Properties S.à r.l.".

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17795. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013010099/104.

(130011328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

RP IX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013016570/11.

(130019268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

RP V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016572/10.

(130019256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Exponential Interactive Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,05.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.359.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Exponential Interactive, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2200 Powell Street, Suite 600, Emeryville, CA 94608 United States of America, registered in the State of Delaware, Secretary of State, Corporations Register under number 3236815 (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Exponential Interactive Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register

under number B 172.359, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary public residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, on 22 October 2012, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company").

II.- That the 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 0.05 (five Euro Cents) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,500.05 (twelve thousand five hundred Euro and five Euro Cents) by the issuance of 5 (five) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 2,840,658.92 (two million eight hundred forty thousand six hundred fifty-eight Euro and ninety-two Euro Cents) payable on the share premium account of the Company, all of which will be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Exponential Interactive, Inc. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 0.05 (five Euro Cents) so as to raise the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,500.05 (twelve thousand five hundred Euro and five Euro Cents) by the issuance of 5 (five) new shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 2,840,658.92 (two million eight hundred forty thousand six hundred fifty-eight Euro and ninety-two Euro Cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), all of which will be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the following shares held by the Sole Shareholder (the "Contribution"):

- 200 (two hundred) quotas, with a nominal value of CHF 100 (one hundred Swiss franc) each, in the share capital of Exponential Interactive S.a r.l., a company incorporated under the laws of Switzerland ("EI Swiss") representing 100% of the share capital of EI Swiss;

- a 100% participatory interest of a total nominal value of UAH 913,502.50 (nine hundred thirteen thousand five hundred two Ukrainian Hryvnia and fifty cents) each, in the share capital of New Wave Ukraine Limited, a company incorporated under the laws of Ukraine ("NW Ukraine") representing 100% of the share capital of NW Ukraine;

- 3 (three) ordinary shares of GBP 0.01 (one penny) each, in the share capital of Exponential Interactive UK Limited, a company incorporated under the laws of England ("EI UK") representing 100% of the share capital of EI UK;

- 100 (one hundred) ordinary shares in the share capital of Exponential Interactive Singapore Pte Ltd, a company incorporated under the laws of the Republic of Singapore ("El Singapore") representing 100% of the share capital of El Singapore; and

- 10 (ten) ordinary shares in the share capital of Exponential Interactive Australia Pty Ltd, a company incorporated under the laws of Australia ("El Australia") representing 100% of the share capital of El Australia.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 2,840,658.97 (two million eight hundred forty thousand six hundred fifty-eight Euro and ninety-seven Euro Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a Statement of Contribution Value dated 20 December 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Dilip Shaun Da Silva, with residential address at 613 Curtis St. Albany CA 94706-1420, United States of America, manager A;

b) Mr. John Robert Rettig, with residential address at 218 Castle Greek PL, Alamo CA 94 507-1413, United States of America, manager A;

c) Mr. Jacob Mudde, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager B; and

d) Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and Companies Register under number B 9.098, manager B.

all represented here by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Exponential Interactive, Inc.: 1,250,005 (one million two hundred fifty thousand five) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each.

The notary acts that the 1,250,005 (one million two hundred fifty thousand five) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 5. of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.05.- (twelve thousand five hundred Euro and five Euro Cents) represented by 1,250,005 (one million two hundred fifty thousand five) shares with a nominal value of EUR 0.01 (One Cent) each."

No other amendment is to be made to this article at this time.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about three thousand euro (EUR 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Exponential Interactive, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 2200 Powell Street, Suite 600, Emeryville, CA 94608 Etats-Unis d'Amérique, enregistrée dans l'Etat du Delaware, Secretary of State, Corporations Register sous le numéro 3236815 (l' «Associé Unique»),

ici dûment représenté par Mlle Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Exponential Interactive Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.359, constituée par acte notarié reçu par Maître Edouard Delosch, notaire public résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 octobre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II.- Que les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un Euro Cent) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0,05 EUR (cinq Euro Cents) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 12.500,05 EUR (douze mille cinq cents Euros et cinq Euro Cents) par l'émission de 5 (cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un Euro Cent) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 2.840.658,92 EUR (deux millions huit cent quarante mille six cent cinquante-huit Euros et quatre-vingt-douze Euro Cents),, qui tous devront être entièrement payés au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Exponential Interactive, Inc. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5. des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,05 EUR (cinq Euro Cents), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à un montant de 12.500,05 EUR (douze mille cinq cents Euros et cinq Euro Cents) par l'émission de 5 (cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un Euro Cent) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission s'élevant à 2.840.658,92 EUR (deux millions huit cent quarante mille six cent cinquante-huit Euros et quatre-vingt-douze Euro Cents) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), qui tous devront être payés au moyen d'un apport en nature fait par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, ici représenté par Mlle Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts aussi bien que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission, est composé des parts sociales suivantes détenues par l'Associé Unique Apport»):

- 200 (deux cents) quotas, d'une valeur nominale de 100 CHF (cent francs suisses) chacune, dans le capital social d'Exponential Interactive S.à r.l., une société constituée selon les lois de Suisse («El Suisse») représentant 100% du capital social d'El Suisse;

- un intérêt participatif de 100% d'une valeur nominale totale de 913.502,50 UAH (neuf cent treize mille cinq cent deux Hryvnia ukrainiens et cinquante cents) chacune, dans le capital social de New Wave Ukraine Limited, une société constituée selon les lois d'Ukraine («NW Ukraine») représentant 100% du capital social de NW Ukraine;

- 3 (trois) parts sociales de 0,01 GBP (un penny) chacune, dans le capital social d'Exponential Interactive UK Limited, une société constituée selon les lois d'Angleterre («El UK») représentant 100% du capital social d'El UK;

- 100 (cent) parts sociales ordinaires dans le capital social d'Exponential Interactive Australia Pty Ltd, une société constituée selon les lois d'Australie («El Australie») représentant 100% du capital social d'El Australie.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 2.840.658,97 EUR (deux millions huit cent quarante mille six cent cinquante-huit Euros et quatre-vingt-dix-sept Euro Cents).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une Déclaration sur la Valeur de l'Apport datée du 20 décembre 2012, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Dilip Shaun Da Silva, avec adresse résidentielle au 613 Curtis St. Albany CA 94706-1420, Etats-Unis d'Amérique, gérant A;

b) M. John Robert Rettig, avec adresse résidentielle au 218 Castle Greek PL, Alamo CA 94 507-1413, Etats-Unis d'Amérique, gérant A;

c) M. Jacob Mudde, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant B; et

d) Manacor (Luxembourg) S.A., une société ayant son siège social sis au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098, gérant B.

tous représentés par Mlle Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Exponential Interactive, Inc.: 1.250.005 (un million deux cent cinquante mille cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de 0,01 (un Euro Cent) chacune.

Le notaire acte que les.250.005 (un million deux cent cinquante mille cinq) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été totalement effectué, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 12.500,05.- EUR (douze mille cinq cents euros et cinq cents) représenté par 1.250,005 (un million deux cent cinquante mille cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article à ce moment.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de cette même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013010103/252.

(130011423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Schering-Plough Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.604.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce bilan remplace le bilan au 31 décembre 2011, enregistré et déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg le 18 janvier 2013 sous la référence L130011732.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013016583/14.

(130019546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

RP VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016574/10.

(130019264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Ferblanterie Toiture Daubenfeld Frères Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Successeur Ferblanterie Schockmel & Fils.

Siège social: L-6171 Godbrange, 11, rue Schiltzberg.

R.C.S. Luxembourg B 174.423.

STATUTS

L'an deux mil treize, le onze janvier.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Joseph DAUBENFELD, ardoisier, demeurant à L-7652 Heffingen, 20, Stenkel,
- 2.- Monsieur Henri DAUBENFELD, ardoisier, demeurant à L-7462 Moesdorf, 2, rue du Knapp.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «FERBLANTERIE TOITURE DAUBENFELD FRERES S. à r.l.», Enseigne commerciale faisant le commerce sous la dénomination de «Successeur Ferblanterie Schockmel & Fils».

Art. 2. Le siège social est établi à Godbrange.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet la continuation des activités de la Ferblanterie Schockmel & Fils dans le domaine de la toiture, de la ferblanterie et de la zinguerie.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Joseph DAUBENFELD, ardoisier, demeurant à L-7652 Heffingen, 20, Stenkel,	
cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Henri DAUBENFELD, ardoisier, demeurant à L-7462 Moesdorf, 2, rue du Knapp,	
cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100.

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;

b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE TROIS CENTS (1.300.-) EUROS.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1) Ils se nomment gérants pour une durée illimitée.
- 2) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- 2) L'adresse de la société est fixée à L-6171 Godbrange, 11, rue Schiltzberg.

Dont acte, fait et passé en l'étude, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénom usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Daubenfeld J., Daubenfeld H., THOLL.

Enregistré à Mersch, le 16 janvier 2013. Relation: MER/2013/92. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Muller.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010150/92.

(130011807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

RP XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016575/10.

(130019247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

RP XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016576/10.

(130019260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Fusalori SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.628.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par-devant, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La Soussignée Société Générale Bank and Trust SA, Société Anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculée auprès du registre des sociétés R.C.S. Luxembourg B 6.061, ici représentée par Monsieur Cyril BRUNSTEIN-LAPLACE.

Ici représentée par Madame Géraldine VINCIOTTI, salariée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 27 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société FUSALORI SA, société anonyme de droit luxembourgeois, RCS Luxembourg B numéro 156.628 ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11 A, Boulevard Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 27 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2725 du 11 décembre 2010 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,-(trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30467 et que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L-1724 Luxembourg, 11 A, Boulevard Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Vinciotti, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/289. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010168/63.

(130011729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

SoftExpress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 145.961.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016588/9.

(130019237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Spirits Product International Intellectual Property B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège de direction effectif: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 123.435.

EXTRAIT

Par une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 14 janvier 2013, il a été décidé de changer avec effet au 14 janvier 2013 le siège social de la Société anciennement située au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, à l'adresse suivante:

- 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Pour Spirits Product International Intellectual Property B.V.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013016589/17.

(130019656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

GE Capital Real Estate Lux GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.938.

In the year two thousand twelve, on the nineteenth day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

GE REIM Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 158.138,

here represented by Ms Vanessa SERVELLO, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated on 18 December 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

1) That it is the sole shareholder of GE Capital Real Estate Lux GP, a limited liability corporation, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 19 January 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 968 of 11 May 2011. The Articles have been amended for the last time by a notarial deed on 20 June 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2484 of 14 October 2011.

2) All this having been declared, the sole shareholder, represented as stated hereabove has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint as liquidator, GE REIM Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 15 8.138.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The sole shareholder decides to grant discharge to the managers for the execution of their mandate.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to approve the Accounts of the Company for the period from 1st January to 19th September.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euros (EUR 1,000).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

GE REIM Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper L-2 557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 158.138,

ici représentée par Madame Vanessa SERVELLO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1) qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée GE Capital Real Estate Lux GP, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 19 janvier 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 968 du 11 mai 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 20 juin 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2484 du 14 octobre 2011.

2) Ceci ayant été déclaré, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer comme liquidateur, GE REIM Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 158.138.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'associée unique décide de donner décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'associée unique décide d'approuver les comptes de la Société pour une période débutant le 1^{er} janvier 2012 au 19 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, la comparante a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. SERVELLO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61385. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010176/99.

(130011999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

RP XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016577/10.

(130019266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

RP XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016578/10.

(130019231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Alite International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ikaria Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 170.662.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of December,
Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, acting as proxyholder of:

1. Fredrik Alstierna, private individual, born in Staffanstorps, Sweden on August 18, 1975, residing at Kläggeröd 476, 275 64 Blentarp, Sweden,

hereby represented by Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, private employee residing professionally at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the "Sole Shareholder")

and

2. "Paramax Investments Ltd", a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Arch. Makariou & Kalogreon Corner 4, Nicolaides Sea View City, 9th floor, Offices 903-904, Block A-B, 6016 Larnaca, Cyprus,

by virtue of two proxies given under private seal on December 16th 2012.

The said proxies after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, acting on behalf of the Sole Shareholder and "Paramax Investments Ltd", prenamed, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, appears in its capacity as sole shareholder of "Ikaria Investments S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Shaeffer, notary residing in Luxembourg on July 25th, 2012, published under N° 2226 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 7, 2012,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 1710662 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as stated above and represented the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record the following:

The Agenda of the Meeting is as follows:

Agenda:

1. Waiver of the convening notice.

2. Reclassify the 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred) issued shares in the company with a nominal value of EUR 1.- (One Euro) each to 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred) Class B shares with a nominal value of EUR 1.- (One Euro) each.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,948 (Three Thousand Nine Hundred and Forty Eight Euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (Twelve Thousand Five Hundred Euro) represented by 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (One Euro) each, to an amount of EUR 16,448.- (Sixteen Thousand Four Hundred and Forty Eight Euro) by way of the creation and issuance of 3,948 (Three Thousand Nine Hundred and Forty Eight) Class A shares of the Company with a nominal value of EUR 1.- (One Euro).

4. Subscription to and Payment by "Paramax Investments Ltd" of 3,948 (Three Thousand Nine Hundred and Forty Eight) Class A shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of EUR 341,218.- (EUR three hundred forty one thousand two hundred eighty euros) out of which EUR 3,948.- (Three Thousand Nine Hundred and Forty Eight Euro) is to be allocated to the share capital account of the Company and EUR 337,270.- (three hundred thirty seven thousand two hundred seventy euros) is to be allocated to the share premium account of the company.

5. Subsequent amendment of the articles of association (the "Articles");

6. Decision to change the name of the Company to "Alite International S.a r.l." and amends article 2 of Articles of Incorporation of the Company;

7. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify the 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred) issued shares in the company with a nominal value of EUR 1.- (One Euro) each to 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred) Class B shares with a nominal value of EUR 1.- (One Euro) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 3,948.- (Three Thousand Nine Hundred and Forty Eight Euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (Twelve Thousand Five Hundred Euro) represented by 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (One Euro) each, to an amount of EUR 16,448.- (Sixteen Thousand Four Hundred and Forty Eight Euro) by way of the creation and issuance of 3,948 (Three Thousand Nine Hundred and Forty Eight) Class A shares of the Company with a nominal value of EUR 1.- (One Euro) (the "New Shares").

Fourth resolution

The general meeting decides to accept the subscription new shares "Paramax Investments Ltd", prenamed, (the "Subscriber").

Intervention - Subscription - Payment

Then Mrs Virginie PIERRU, prenamed, acting in the name and on behalf of "Paramax Investments Ltd", prenamed, declares subscribe 3,948 (Three Thousand Nine Hundred and Forty Eight) Class A shares by a contribution in cash of EUR 341,218.- (three hundred forty one thousand two hundred eighty euros) out of which EUR 3,948.- (Three Thousand Nine Hundred and Forty Eight Euro) is to be allocated to the share capital account of the Company and EUR 337,270.- (three hundred thirty seven thousand two hundred twenty seven euros) is to be allocated to the share premium account of the company.

The amount of EUR 341,218.- (three hundred forty one thousand two hundred eighty euros) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

As a result of the above share capital increase, the Sole Shareholder records that the shareholding in the Company after the share capital increase is as follows:

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| 1. Paramax Investments Ltd: | 3,948 Class A shares |
| 2. Fredrik Alstierna: | 12,500 Class B shares |

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Alite International S.à r.l." and amends article 2 of Articles of Incorporation of the Company as follows:

" **Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name Alite International S.à r.l."

Sixth resolution

The Sole Shareholder and "Paramax Investments Ltd", prenamed, as new shareholders of the Company resolve to amend the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Alite International S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the direct and indirect conduct of business within knowledge methodology and solutions in different industrial sectors.

The Company may use its funds to create, manage, develop, enhance and liquidate a portfolio composed of securities and patents of any kind, participate in the creation, development and control of any company, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or put option or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of securities and products of any kind and to enhance its portfolio.

2.2. The Company may borrow funds in any form which it deems appropriate, with or without guarantee or security.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at EUR 16,448.- (Sixteen Thousand Four Hundred and Forty Eight) represented by 3,948 class A shares (the "Class A Shares") and 12,500 class B shares (the "Class B Shares"), each of them having a nominal value of EUR 1.- (one euro).

The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share". A holder of Class A Shares, is hereinafter referred to as a "Class A Shareholder". A holder of Class B Shares, is hereinafter referred to as a "Class B Shareholder". The Class A Shareholder and the Class B Shareholder are individually referred to as the "Shareholder" and together referred to as the "Shareholders".

5.2 Each Share entitles its holder to the same rights, subject to specific statutory provisions.

5.3 Each Share entitles its holder to identical voting rights with regard to ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.5 Each Shareholder shall have the right to subscribe for any new shares or equity related instruments being issued in proportion to its shareholding in the Company from time to time, unless otherwise agreed between the Shareholders. This anti-dilution mechanism shall apply as well in case of contributions in cash as in case of contributions in kind. However, if a Shareholder is unwilling to make a subscription, such Shareholder will have the right to appoint a nominee to subscribe in its place any such shares which may be allocated to him based on its participation in the share capital of the Company. Any subscription by a nominee shall only be made in case the nominee is reasonably acceptable to the other Shareholder and such nominee adheres to the terms of any shareholders' agreement which might be entered into between the shareholders, if any.

5.6 The Company may redeem its own shares.

5.7 The Shares of the Company are in registered form.

5.8 The Company may have one or several Shareholders, with a maximum of forty (40) Shareholders.

Art. 6. Register of Shares - Transfer of Shares.

6.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

6.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

6.3 The Shares are freely transferable among Shareholders subject to the terms of any transfer restrictions reflected in a separate agreement which might have been entered into between the Shareholders.

6.4 Inter vivos, the Shares may only be transferred to new Shareholders subject to the written approval of such transfer by all the Shareholders.

6.5 The Shares may only be pledged with the approval of all the Shareholders.

6.6 A Shareholder is entitled to transfer its shares in the Company to a company wholly owned, directly or indirectly, by the same Shareholder (the "Controlled Company"). The transferring Shareholder shall ensure that the shares in the Controlled Company are not transferred to any other party than the transferring Shareholder or to another company wholly owned, directly or indirectly, by such a Shareholder without the shares in the Company first being transferred to the transferring Shareholder or to another company wholly owned, directly or indirectly, by that Shareholder.

6.7 Any Shareholder (an "Offeror") shall have the right to transfer all (but not less than all) of its shares in the Company to a third party, provided that the other Shareholder (the "Offeree") is given a written offer to buy the shares prior to such transfer on the same financial terms as those offered to the third party. The offer is in all respects binding and irrevocable. The Offeree shall within two (2) months from the receipt of the offer (the "Acceptance Period") give a written notice to the Offeror stating whether or not the offer is accepted.

6.8 If the offer is accepted by the Offeree within a one (1) month period from the expiration of the Acceptance Period, the Offeror and the Offeree shall enter into a share purchase agreement relating to which all (but not less than all) the shares of the Offeror shall be sold and transferred to the Offeree.

If the Offeree and the Offeror do not agree on the price for the shares within one (1) month from the expiration of the Acceptance Period, the price of the shares shall be determined by leading transaction/valuation firm in the Human Capital/IT Sector. The price shall be set at the market value of the Shares at the first day of the Acceptance Period. The purchase price shall be payable in cash within one (1) month from the day when the value of the shares was finally determined. Interest shall accrue from the date of delivery of the shares at an interest rate, which by eight (8) percentage units exceeds the reference rate under the Swedish Interest Act.

If the offer is not accepted or if no notice is received by the Offeror within the time limit set forth in Clause 6.7, the Offeror shall have a right to transfer all (but not less than all) of its shares to a third party, provided that such a transfer is completed within two (2) months from the expiration of the Acceptance Period and that the transferee in connection with the acquisition of the shares agrees in writing to be bound by the provisions of these articles of incorporation.

6.9 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.10 In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the unanimous approval of such transfer given by all the surviving Shareholders. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 7. Collective decisions of the Shareholders.

7.1 The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

7.2 Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns.

7.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of Shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

7.4 In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

Art. 8. General meetings of Shareholders.

8.1 Unless otherwise decided by all the Shareholders, written convening notice of any general meeting of Shareholders must be given to the Shareholders at least eight (8) days prior to the general meeting.

8.2 Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

8.3 Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing any person as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Such appointment may be delivered to the Company at its registered office or its principal place of business for the time being and addressed to the board of managers at any time prior to the meeting or delivered at the meeting itself.

Art. 9. Quorum and Vote.

9.1 Subject to restrictions provided for by the Law, each Shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

9.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by the Law, collective decisions of the Company's Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 10. Change of nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 11. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 12. Composition and Powers of the board of Managers.

12.1 The Company is managed by a board of Managers which shall be composed of at least one (1) class A Manager ("Class A Manager") and one class (1) B Manager ("Class B Manager"). The Class A Manager and the Class B Manager are hereinafter together referred to as the "Managers" and individually as a "Manager".

12.2 The board of Managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of Shareholders.

12.3 The board of Managers may delegate the day-to-day management as well as the representation of the Company with respect to the day-to-day management to one of its members, proxyholder, employee or any other agent who shall not have to be a Shareholder.

The board of Managers may as well entrust any person or an agent with special mandates or powers, either temporary or permanent.

Art. 13. Election, Removal and Term of office of Managers.

13.1 The Managers shall be elected by the general meeting of Shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

Nevertheless, only the Class A Shareholders are entitled to suggest new candidates for a position as a Class A Manager. Likewise, only the Class B Shareholders are entitled to suggest new candidates for a position as a Class B Manager.

13.2 The general meeting of Shareholders shall elect, among the Managers, a chairman of the board of Managers.

13.3. The Managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the Shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 14. Convening meetings of the board of Managers.

14.1 The board of Managers shall meet upon call by the chairman. Upon the request of two Managers, the chairman shall convene the board of Managers within two (2) weeks. The meetings of the board of Managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

14.2 Written notice to convene a meeting of the board of Managers shall be delivered in writing by the chairman of the board of Managers (unless otherwise unanimously agreed by the board of Managers) to each member of the board of Managers at least one (1) week prior to the meeting except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The notice shall include a detailed agenda relating to the issues to be discussed and decided at the meeting of the board of Managers. The notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication.

As a matter of principle, the meetings of the board of Managers shall take place at the registered office of the Company.

14.3 No prior notice shall be required in case all Managers waive any convening requirement in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. No additional convening notice shall be required in the case of a meeting for which the date and the place have been set out in previous resolutions adopted by the board of Managers.

Art. 15. Conduct of meetings of the board of Managers.

15.1 The board of Managers may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of Managers.

15.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of Managers. In his absence, the board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority of Managers present or represented at any such meeting.

15.3 Any Manager may act at any meeting of the board of Managers by appointing another Manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A Manager may represent one or more but not all of the other Managers.

15.4 Meetings of the board of Managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

15.5 The board of Managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers are present, in person or by proxy, or by means of a conference telephone call at a meeting of the board of Managers.

15.6 Resolutions proposed at a meeting of the board of Managers shall be passed upon receiving the affirmative vote of a majority of the Managers present or represented at the meeting in person, by proxy, by video conference or by conference telephone call and voting thereat.

The chairman, if any, in case of a tie, shall not have a casting vote.

15.7 In respect of any of the following matters, a resolution of the board of Managers to be validly passed shall require the approval of at least [one (1)] Class A Manager and at least [one (1)] Class B Manager:

- determination, approval, amendment or revision of the overall basic business policy, plan or budget of the Company;
- any agreement or commitment not included in the approved business plan which requests the Company to spend or commit to spend in excess of one million Swedish Crown (SEK 1,000,000.-) individually or in the aggregate;
- entering into, amending or terminating an agreement or otherwise entering into, amending or terminating any transaction or dealings with a Shareholder, or an affiliate of a Shareholder, except as otherwise provided herein;
- unless previously approved in a business plan, the terms of any loans, guarantees, or indebtedness of the Company or the issuance by the Company of a guarantee of the obligations of any other person (collectively, "Indebtedness");
- decide on the hiring and/or firing of any director or officer of the Company, whether in charge of the daily management or not, and the setting or changing the annual compensation of key employees;
- decide on any other exceptional or unusual transaction involving the Company, other than in the ordinary course of business;
- creation of any liens upon any assets or properties of the Company, other than any imperfections of title or other liens that, individually or in the aggregate, are not substantial in character or amount and do not materially impair the value of or materially interfere with the use of any of the assets or properties subject thereto;
- adopt the financial statements of the Company for each financial year;
- any call for additional capital and the form thereof (whether debt, equity or capital contribution);
- the subscription, purchase, acquisition, divestiture or disposal of shares or any other equity interest in, or all or substantially all of the assets of, another corporation, partnership, trust, limited liability company, or other entity (other than temporary investment of cash in marketable securities);
- decide on any agreement in principle to initiate (including the filing of a counterclaim) or settle any legal or regulatory proceedings or arbitration, other than routine debt collection, or to initiate arbitration, where the amount in controversy or the value to the Company exceeds one million Swedish Crown (SEK 1,000,000.-);
- entering into any agreement to effect any of the above.

15.8. The board of Managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each Manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 16. Minutes of the meeting of the board of Managers

16.1 The minutes of any meeting of the board of Managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) Managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) Managers.

Art. 17. Daily management / CEO.

17.1 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several Managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of Managers. The persons in charge of the daily management of the Company may use the title "Chief Executive Officer" or "CEO".

Art. 18. Dealing with third parties.

18.1 The Company shall be bound towards third parties (i) by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager, (ii) with regard to the daily management, by the individual signature of the Manager in charge of the daily management (CEO), or (iii) in all circumstances by the signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of Managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the Shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of Managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of Managers, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

22.1 The board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg."

Sixth resolution

The Sole Shareholder and "Paramax Investments Ltd" as new shareholder of the Company resolve to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of "Vistra (Luxembourg) S.a r.l", to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand one hundred thirty five euros (EUR 2,135.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en française du texte qui précède:

En l'an deux mille douze, le dix-huit décembre

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grabd-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. Fredrik Alstierna, né à Satffanstorp (Suède) le 18 août 1975, demeurant à Kläggeröd 476, 275 64 Blentarp, Suède, (l'«associé unique»),

Et

2. «Paramax Investments Ltd», société à responsabilité limitée, constituée selon les lois en vigueur à Chypre, ayant son siège social à Arch. Makariou & Kalogreon Corner 4, Nicolaidas Sea View City, 9^{ème} étage, offices 903-904, block A-B, 6016 Larnaca, Chypre,

En vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 3 décembre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparantes ainsi que le notaire soussigné, seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

La comparante sub 1, représentée comme ci-avant, est le seul et unique associé de «Ikaria Investments S.à.r.l.», société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 2226 le 7 septembre 2012,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 1710662 (la «Société»).

L'associé unique, représenté comme ci-avant, a demandé au notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

L'associé unique, représenté comme ci-avant, détient toutes les actions du capital de la Société;

I. L'ordre du jour de la Société est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation à l'avis de convocation.

2. Reclassification des 12.500 (douze mille cinq cent) actions émises dans la Société d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune en 12.500 (douze mille cinq cent) actions de la classe B d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 3.948.- (trois mille neuf cent quarante-huit Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cent Euro) représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, à un montant de EUR 16.448 (seize mille quatre cent quarante huit euro) par la création et l'émission de 3.948 (trois mille neuf cent quarante huit) actions de la classe A de la Société d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro).

4. Souscription et libération par «Paramax Investments Ltd», prénommée, des 3.948 (trois mille neuf cent quarante huit) actions de la classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et convient de les payer en totalité par un apport en numéraire de EUR 341.218,- (trois cent quarante-et-un mille deux cent dix huit euros) dont EUR 3.948,- (trois mille neuf cent quarante huit euro) sont alloués au capital social de la Société et EUR 337.270 (trois cent trente-sept mille deux cent soixante-dix euros) alloué au compte «prime d'émission» de la Société.

5. Modification ultérieure des statuts (les «Statuts»);

6. Décision de modifier la dénomination de la Société en Alite International S.à.r.l. et modification de l'article des des statuts de la Société;

7. Divers.

L'associé unique, représenté comme ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, celle-ci renonce à l'avis de convocation, l'associé unique représenté à l'Assemblée se considérant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée.

Seconde résolution

L'associé unique décide de reclasser les 12.500 (douze mille cinq cent) actions émises dans la Société d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune en 12.500 (douze mille cinq cent) actions de la classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de EUR 3.948,- (trois mille neuf cent quarante huit Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euro) représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, à un montant de EUR 16.448,- (seize mille quatre cent quarante huit Euro) par la création et l'émission de 3.948 (trois mille neuf cent quarante huit) actions de la classe A de la Société d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) (les «nouvelles actions»)

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des nouvelles parts sociales «Paramax Investments Ltd», prénommée (le «Souscripteur»).

Intervention - Souscription - Paiement

Est intervenue Mme Virginie PIERRU, prénommée, agissant au nom et pour le compte du Souscripteur, déclare souscrire les 3.948 (trois mille neuf cent quarante huit) actions de la classe A moyennant apport en numéraire de EUR 341.218 (trois cent quarante-et-un mille deux cent dix-huit euros) dont EUR 3.948,- (trois mille neuf cent quarante huit Euro) sont alloués au capital social de la Société et EUR 337.270,- (trois cent trente-sept mille deux cent soixante-dix euros) alloués au compte «prime d'émission» de la Société.

Le montant de EUR 341.218,- (trois cent quarante-et-un mille deux cent dix-huit euros) a été entièrement payé en numéraire et est à la disposition de la Société, preuve en étant apportée au notaire, qui le constate.

Suite à l'augmentation du capital social, l'actionnaire unique note que la participation dans la Société après l'augmentation de capital est la suivante:

Paramax Investments Ltd:	3.948 actions de la classe A
Fredrik Alstierna:	12.500 actions de la classe B

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la dénomination de la Société en «Alite International S.à.r.l.» et par conséquent modifie l'article 2 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 2. Dénomination sociale.** La Société adopte la dénomination de Alite International S.à r.l.»

Sixième résolution

L'actionnaire unique et «Paramax Investments Ltd», prénommée en tant qu'associés de la Société, décide d'amender les Statuts qui auront la teneur suivante:

«A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il a été crée une société à responsabilité limitée dénommée Alite International S.à.r.l. (ci-après la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la Société consiste à exercer directement et indirectement des activités commerciales dans le domaine de la méthodologie de la connaissance et des solutions apportées dans différents secteurs industriels.

La Société peut utiliser ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille composé de valeurs mobilières et de brevets de toute sorte, participer à la création, au développement et au contrôle de toute société, acquérir par voie d'apport, souscription, option de vente ou de toute autre manière ainsi que par voie de cession par vente, échange ou autrement de titres et produits de toute sorte et valoriser son portefeuille.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme qu'elle juge appropriée, avec ou sans garantie.

De plus, la Société peut accorder des garanties, prêts ou concéder des aides aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit quel qu'il soit ou qui font partie du même groupe de société que la Société.

La Société peut exécuter toute activité commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge nécessaire à l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2. Elle peut être dissoute à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions que celles requises pour la modification des statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, au Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social peut être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être transféré dans une autre commune au Grand-Duché de Luxembourg par résolution des actionnaires, qui sera adoptée dans les mêmes conditions que celles requises pour la modification des statuts.

4.3. Les succursales ou bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par résolution du conseil d'administration.

4.4. Si le conseil d'administration estime que des événements d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles ayant survécu ou imminents sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, celui-ci peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires; ces mesures temporaires n'auront aucune incidence sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la société est fixé à EUR 16.448,- (seize mille quatre cent quarante-huit) représenté par 3.948 actions de la classe A (les «actions de la classe A») et 12.500 actions de la classe B (les «actions de la classe B»), toutes deux d'une valeur nominale de eur 1,- (un euro).

Les actions de la classe A et B sont collectivement dénommées les «actions» et individuellement l'«action». Un détenteur d'actions de la classe A est dénommé ci-après «actionnaire de la classe A». Un détenteur d'actions de la classe B est dénommé ci-après «actionnaire de la classe B».

Un actionnaire des classes A et B est individuellement mentionné comme l'«actionnaire» et ensemble comme les «actionnaires».

5.2. Chaque action donne à son détenteur les mêmes droits, sous réserve des dispositions statutaires particulières.

5.3. Chaque action donne droit à des droits de vote identiques dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires.

5.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires, qui sera adoptée dans les mêmes conditions que celles requises pour la modification des statuts.

5.5. Chaque actionnaire aura le droit de souscrire de nouvelles actions ou des instruments de capital émis proportionnellement à sa participation dans la Société, sauf disposition contraire convenue entre actionnaires. La clause anti-dilution s'appliquera en cas d'apport en numéraire et en nature.

Cependant, si un actionnaire n'a pas l'intention d'y souscrire, il aura le droit de désigner un mandataire pour souscrire à sa place les actions qui peuvent lui être allouées proportionnellement à sa participation dans le capital social de la Société. Toute souscription par un mandataire ne sera effectuée à condition d'être acceptée par l'autre actionnaire et de respecter les dispositions de tout accord conclu entre actionnaires.

5.6. La Société peut racheter ses propres actions.

5.7. Les actions de la Société sont sous forme nominative.

5.8. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires, avec un maximum de quarante (40) actionnaires.

Art. 6. Registre des actionnaires - Cession des actions.

6.1. Un registre des actionnaires sera conservé au siège social de la Société où il est à la disposition de tout actionnaire pour consultation. Le registre comportera toute l'information requise par la loi. Les attestations d'inscription seront délivrées sur demande et aux frais de l'actionnaire concerné.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action est détenue par plusieurs personnes, ils nommeront un seul représentant, chargé de les représenter devant la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à cette action jusqu'à la désignation du représentant.

6.3. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires sous réserve des limitations quant à la cession énoncée dans un accord conclu entre les actionnaires.

6.4. Inter vivos, les actions peuvent seulement être cédées à de nouveaux actionnaires sous réserve de l'autorisation écrite par tous les actionnaires.

6.5. Les actions peuvent être données en garantie avec l'accord de tous les actionnaires.

6.6. Un actionnaire est en droit de céder ses actions de la Société à une société détenue, directement ou indirectement, par le même actionnaire (la «Société contrôlée»). L'actionnaire cédant s'assurera que les actions de la Société contrôlée ne sont pas cédées à une autre partie que l'actionnaire cédant ou à une autre société contrôlée, directement ou indirectement, par l'actionnaire sans que les actions ne soient au préalable cédées à l'actionnaire cédant ou à une société contrôlée, directement ou indirectement, par cet actionnaire.

6.7. Tout actionnaire (l'«offrant») aura le droit de céder la totalité (mais non moins que la totalité) de ses actions à un tiers, à condition que l'autre actionnaire (le«destinataire») remette une offre écrite pour acheter les actions avant la cession selon les mêmes conditions financières que celles proposées par le tiers. Cette offre est ferme et irrévocable. Dans les deux (2) mois à dater de la réception de l'offre (la«période d'acceptation»), le destinataire en avisera par écrit l'offrant de l'acceptation ou du refus de l'offre,

6.8. Si l'offre est acceptée par le destinataire endéans un (1) mois à partir de la période d'acceptation, l'offrant et le destinataire concluront une convention d'achat d'actions aux termes de la quelle la totalité (mais non moins que la totalité) des actions de l'offrant seront vendues et cédées au destinataire.

Si le destinataire et l'offrant ne s'accordent pas sur le prix des actions endéans un (1) mois à partir de l'expiration de la période d'acceptation, le prix des actions sera déterminé par une société spécialisée dans le domaine des technologies de l'information. Le prix sera fixé à la valeur du marché des actions au premier jour de la période d'acceptation. Le prix d'achat sera versé au comptant endéans un (1) mois à partir de la date à laquelle la valeur des actions a été déterminée. Les intérêts courent à partir de la date de remise des actions à un taux d'intérêt qui, selon la Loi suédoise sur les intérêts, en atteignant huit (8%) pourcents dépasse le taux de référence.

En cas de refus de l'offre ou si aucune notification n'est reçue par l'offrant dans les délais déterminés à la clause 6.7, l'offrant aura le droit de céder la totalité (mais non moins que la totalité) de ses actions à un tiers, à condition que cette cession soit effectuée dans les deux (2) mois à dater de l'expiration de la période d'acceptation et que le cessionnaire accepte par écrit les présentes dispositions statutaires.

6.9. Toute cession d'actions prendra effet à l'égard de la Société et des tiers par sa notification ou suite à l'acceptation de la cession par la Société conformément à l'article 1690 du Code civil.

6.10. En cas de décès, les actions de l'actionnaire décédé peuvent seulement être cédées à de nouveaux actionnaires sous réserve de l'accord unanime de tous les actionnaires survivants. Cependant, cet accord n'est pas requis en cas de cession aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

C. Décisions des actionnaires

Art. 7. Décisions collectives des actionnaires.

1.1. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés aux termes de la Loi et des présents statuts.

1.2. Chaque actionnaire peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre d'actions qu'il détient.

1.3. Dans le cas et aussi longtemps que la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) actionnaires, les décisions collectives conférées à l'assemblée générale des actionnaires peuvent être valablement adoptées par écrit. Dans ce cas, chaque actionnaire recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre et votera par écrit.

1.4. En cas d'actionnaire unique, celui-ci exercera les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires selon les dispositions du chapitre XII de la loi et des présents statuts. Dans ce cas, toute référence à «l'assemblée générale des actionnaires» sera interprétée comme une référence à l'actionnaire unique, selon le contexte et si applicable et les pouvoirs conférés seront exercés par l'actionnaire unique.

Art. 8. Assemblée générale des actionnaires.

8.1. Sauf décisions contraires de tous les actionnaires, l'avis de convocation écrit de toute assemblée générale des actionnaires sera remis aux actionnaires au plus tard huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée générale.

8.2. Les assemblées des actionnaires se dérouleront au lieu et heure déterminés dans les avis de convocation de l'assemblée. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et ont renoncé aux exigences de convocation, l'assemblée peut se tenir sans avis préalable.

8.3. Tout actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant un mandataire que ce soit par écrit, télécopie, courriel ou par toute autre moyen de communication, une copie de cette nomination constituant une preuve suffisante. Cette désignation peut être remise au siège social ou au principal établissement de la Société et adressé au conseil d'administration à tout moment avant la tenue de l'assemblée ou remis lors de l'assemblée.

Art. 9. Quorum et Vote.

9.1. Sous réserve des limitations énoncées par la loi, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions.

9.2. A l'exception d'une plus importante majorité prévue dans les statuts ou par la loi, les décisions collective des actionnaires de la Société sont valablement prises si elles sont adoptées par les actionnaires détenant plus de la moitié du capital.

Art. 10 Changement de nationalité. Les actionnaires peuvent à l'unanimité changer la nationalité de la Société.

Art. 11. Modifications des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord (i) d'une majorité des actionnaires (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

D. Administration

Art. 12. Composition et Pouvoirs du conseil d'administration.

12.1. La Société est administrée par le conseil d'administration composé au moins d'un (1) administrateur de la classe A («administrateur de la classe A») et un (1) administrateur de la classe B («administrateur de la classe B»). L'administrateur de la classe A et celui de la classe B sont collectivement dénommés «administrateurs» et individuellement en tant qu'«administrateur».

12.2. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

12.3. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière et la représentation de la Société quant à la gestion journalière à l'un de ses membres, mandataire, employé ou autre agent, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration peut confier à toute personne ou à tout agent des mandats ou pouvoirs spéciaux, qu'ils soient temporaires ou permanents.

Art. 13. Election, Révocation et Durée du mandat des administrateurs.

13.1. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et durée de leur mandat.

Néanmoins, seuls les actionnaires de la classe A sont en droit de proposer de nouveaux candidats aux fonctions d'administrateur de la classe A. De la même façon, seuls les administrateurs de la classe B sont en droit de proposer de nouveaux candidats aux fonctions d'administrateur de la classe B.

13.2. L'assemblée générale des actionnaires élira, parmi les administrateurs, un président du conseil d'administration.

13.3. Les administrateurs seront élus et révocables à tout moment, avec ou sans motif, par décision des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 14. Convocation des réunions du conseil d'administration.

14.1. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président. Sur demande de deux administrateurs, le Président convoquera le conseil d'administration dans les deux (2) semaines. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société sauf indication contraire mentionnée dans l'avis de convocation.

14.2. Le Président du conseil d'administration remettra l'avis écrit de convocation pour la réunion du conseil d'administration (sauf décision contraire prise à l'unanimité par le conseil d'administration) à chaque membre du conseil au moins une (1) semaine avant la réunion, sauf cas d'urgence, dans lequel cas la nature et les motifs de l'urgence seront indiqués dans l'avis. L'avis de convocation comportera un ordre du jour détaillé des questions à débattre lors de la réunion du conseil d'administration. L'avis de convocation ne sera pas requis en cas de consentement de chaque administrateur donné par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopie ou par tout autre moyen de communication.

Par principe, les réunions du conseil d'administration se dérouleront au siège social de la Société.

14.3. Aucun avis de convocation n'est requis si tous les administrateurs renoncent aux formalités de convocation par écrit ou télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Un autre avis de convocation sera exigé dans le cas d'une réunion dont la date et le lieu ont été indiqués dans les précédentes résolutions adoptées par le conseil d'administration.

Art. 15. Déroulement des réunions du conseil d'administration.

15.1. Le conseil d'administration peut choisir un secrétaire, administrateur ou non, et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

15.2. Le Président, s'il a été désigné, présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut désigner un autre administrateur en tant que Président pro tempore par vote de la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

15.3. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration en désignant un autre administrateur comme mandataire que ce soit par écrit, télécopie, courriel ou autre moyen de communication similaire, une copie de cette désignation constituant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs, mais pas l'ensemble de tous les autres administrateurs.

15.4. Les réunions du conseil d'administration peuvent se dérouler par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication, permettant aux participants de s'entendre de façon continue et d'y participer effectivement. Une telle participation à une réunion, par ces moyens, équivaut à une participation personnelle à la réunion qui est considéré comme s'étant déroulé au siège social de la Société.

15.5. Le conseil d'administration peut délibérer ou agir valablement si au moins une majorité des administrateurs sont présents, personnellement ou par mandataire, ou par conférence téléphonique à une réunion du conseil d'administration.

15.6. Les résolutions du conseil d'administration seront adoptées au vote affirmatif d'une majorité des administrateurs présents ou représentés à la réunion, personnellement, par mandataire, par vidéo conférence ou conférence téléphonique. En cas d'égalité des voix, le Président, s'il a été désigné aura voix prépondérante.

15.7. En ce qui concerne les questions suivantes, une résolution du conseil d'administration est valable si elle est adoptée par au moins {un (1)} administrateur de la classe A et au moins {un(1)} administrateur de la classe B:

- détermination, approbation, modification ou révision des principes de politique commerciale, du plan ou du budget de la Société;

- tout accord ou engagement non inclus dans le plan d'affaires approuvé qui exige que la Société dépense plus d'un million de couronne suédoise (SEK 1.000.000.-) individuellement ou collectivement;

- conclusion, modification ou résiliation de tout accord, transaction ou relations avec un actionnaire ou une filiale de l'actionnaire, sauf dispositions contraires aux présentes;

- A moins qu'elles ne soient approuvées dans le plan d'affaires, les conditions de prêt, de garantie ou d'endettement de la Société ou l'émission par la Société d'une garantie des obligations de tout autre personne (collectivement l'«endettement»);

- décider quant à l'embauche et/ou le congédiement de tout administrateur ou dirigeant de la Société, qu'il soit ou non responsable de la gestion journalière, et quant à la détermination ou modification de la rémunération annuelle des employés clés.

- décider des transactions exceptionnelles ou inhabituelles concernant la Société, hors du déroulement normal des affaires;

- création de privilèges sur les actifs ou biens de la Société, autres que toute titre ou autre privilège qui, individuellement ou collectivement, n'atteignent pas un montant considérable et ne diminuent pas matériellement la valeur ou n'influent pas sur l'utilisation de ces actifs ou biens;

- adopter les comptes annuels de la Société pour chaque exercice financier;

- tout appel à des capitaux supplémentaires (que ce soit des dettes, actions ou la contribution au capital);

- la souscription, l'acquisition, l'aliénation ou la cession d'actions ou de toute autre participation dans tous les actifs d'une autre société, partenariat, trust, société à responsabilité limités ou autre entité (autre qu'un investissement temporaire dans des valeurs mobilières);

- décider quant à l'accord de principe pour engager (incluant l'introduction d'une demande reconventionnelle) toute procédure légale ou réglementaire ou un arbitrage, autre que le recouvrement de créances, ou pour entamer des procédures d'arbitrage dans lequel le montant du litige ou la valeur à la Société dépasse un million de couronnes suédoises (SEK 1.000.000.-);

- conclure un accord pour rendre effectif ce qui précède.

15.8. Le conseil d'administration peut adopter à l'unanimité des résolutions par circulaire en l'approuvant par écrit, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Chaque administrateur peut donner son accord séparément, tous les consentements prouvant l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera celle de la dernière signature.

Art. 16. Procès-verbaux de la réunion du conseil d'administration.

16.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le Président, s'il est désigné ou en son absence par le Président pro tempore, et le secrétaire (s'il est désigné) ou par un des deux (2) administrateurs.

Des copies ou extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits dans le cadre de procédures judiciaires, seront signés par le Président ou par un des deux (2) administrateurs.

Art. 17. Gestion journalière/directeur général.

17.1. La gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en relation avec cette gestion journalière peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs ou à tout autre personne, actionnaire ou non, agissant seul ou conjointement en tant que représentant de la Société. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par résolution du conseil d'administration. Les personnes responsables de la gestion journalière de la Société peuvent utiliser le titre de «Directeur Général».

Art. 18. Rapports avec les tierces parties.

18.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers (i) par la signature conjointe d'un administrateur de la classe A et un administrateur de la classe B, (ii) concernant la gestion journalière, par la signature individuelle d'un administrateur responsable de la gestion journalière (directeur général) ou (iii) dans toutes les circonstances par la signature de toute personne à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration dans les limites de cette délégation de pouvoirs.

E. Audit et Contrôle

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.

19.1. Au cas où et aussi longtemps que la Société comporte plus de vingt-cinq (25) actionnaires, les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera le(s) commissaire(s) aux comptes et déterminera la durée de leur mandat.

19.2. Le commissaire aux comptes est révocable à tout moment, sans préavis, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

19.3. Le commissaire aux comptes a un droit illimité pour contrôler de manière permanente toutes les opérations de la Société.

19.4. Si les actionnaires de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s) conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002, telle que modifiée, sur le registre de commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, la désignation de l'auditeur interne est supprimée.

19.5. Un réviseur d'entreprise agréée est révocable par l'assemblée générale des actionnaires qui en invoquera la raison ou donnera son accord.

F. Exercice financier - Comptes annuels - Répartition des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 20. Exercice financier. L'exercice financier de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera au trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels et Répartition des bénéfices.

21.1. A la fin de chaque exercice financier, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire des actifs et passifs de la Société, le bilan et le compte des pertes et profits conformément à la loi.

21.2. Au moins cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque le montant total de la réserve a atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

21.3. Les sommes versées à la réserve de la Société par un actionnaire peuvent être affectées à la réserve légale si l'actionnaire ayant contribué accepte cette répartition.

21.4. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société peut être réduite en proportion pour ne pas dépasser les dix pourcents (10%) du capital social.

21.5. Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du solde des bénéfices nets annuels de la Société conformément à la loi et aux statuts.

Art. 22. Acompte sur dividendes - Primes d'émission et Primes assimilées.

22.1. Le conseil d'administration peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base des états financiers provisoires préparés par le conseil d'administration démontrant la disponibilité des fonds à répartir. Le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices reportés depuis la fin du dernier exercice financier, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve qui, aux termes de la loi et des statuts, ne sont pas distribuables.

22.2. Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peuvent être librement distribuées aux actionnaires sous réserve des dispositions légales et statutaires.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. En cas de dissolution de la Société aux termes de l'article 3.2 des statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des actionnaires délibérant sur la dissolution et déterminera les pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

H. Clause finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les questions non régies par les présents statuts seront prises en conformité avec les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'actionnaire unique et «Paramax Investments Ltd» en tant que nouvel actionnaire de la Société décident de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les changements mentionnés ci-avant en conférant pouvoir et autorité à tout directeur de la Société et/ou employé de Vistra (Luxembourg) S.à.r.l. pour procéder individuellement, au nom de la Société, à l'enregistrement des changements susnommés dans les livres de la Société.

Frais

Le montant total des coûts, dépenses et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, à la charge de la Société ou qui lui incombent du fait du présent acte, s'élève environ à deux mille cent trente-cinq euros (2.135,-EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée aux en-têtes.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, certifie que, sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Après lecture donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61880. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010210/759.

(130011901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

HO Architectes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 7, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 87.021.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013016584/11.

(130019329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

S.T.D. S.A., Société de Transport Diekirch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 104.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016586/10.

(130019199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Société Européenne de Presse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 18, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 99.240.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016587/10.

(130019483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Hill-Rom International S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.072.055,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 172.176.

In the year two thousand and twelve, on the twenty fourth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Hill-Rom EU C.V., a limited partnership organized and existing under the laws of the Netherlands, with registered address at Herikerbergweg 238, Luna Arena, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands represented by its general partner Hill-Rom Inc.,

(the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Hill-Rom International S.à r.l. / B.V.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered seat at Amsterdam, the Netherlands, and its effective place of management at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, transferred in the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of the undersigned notary, on 7 September 2012, in process of publication in the

"Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial") and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by the undersigned notary on 19 September 2012, not yet published in the Memorial.

II.- That the 979,373 (nine hundred seventy-nine thousand three hundred seventy-three) A shares and the 5 (five) B shares with a nominal value of 45 Euro (forty-five euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 45 (forty-five Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 44,072,010 (forty-four million seventy-two thousand and ten Euro) to EUR 44,072,055 (forty-four million seventy-two thousand and fifty-five Euro) by the issue of 1 (one) new class A share having a nominal value of forty-five euro (EUR 45), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 62,811,401.99 (sixty-two million eight hundred and eleven thousand four hundred and one Euro and ninety nine cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Hill-Rom Inc. as general partner of Hill-Rom EU C.V. of the new share by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 4 paragraph 2 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 45 (forty-five Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 44,072,010 (forty-four million seventy-two thousand and ten Euro) to EUR 44,072,055 (forty-four million seventy-two thousand and fifty-five Euro), by the issuance of 1 (one) new class A share with a nominal value of EUR 45 (forty-five Euro) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium of EUR 62,811,401.99 (sixty-two million eight hundred and eleven thousand four hundred and one Euro and ninety nine cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind, consisting of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of EUR 62,811,446.99 (sixty-two million eight hundred and eleven thousand four hundred and forty-six Euro and ninety nine cents) (the "Contribution").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and Share Premium referred to above through the Contribution.

Sole Shareholder's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Share. The New Share and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Valuation

The value of the Contribution amounts to EUR 62,811,446.99 (sixty-two million eight hundred and eleven thousand four hundred and forty-six Euro and ninety-nine cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 24 September, 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Jacob Mudde, class B manager, with professional address at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

b) Mrs. Pamela Morag Valasuo, class B manager, with professional address in 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

c) Mr. Sebastien Evain, class A manager, with professional address at 6 Allee Jean Nicolas Billet, 56000 Vannes, France; and

d) Mr. Jose Maria Cid Michavila, class A manager, with professional address at 1002 N Plum Grove Rd, Apt 312, Schaumburg, Illinois 60173-4641, United States of America;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Hill-Rom EU C.V., represented by its general partner Hill-Rom Inc.: 979,374 (nine hundred seventy-nine thousand three hundred seventy-four) A shares and the 5 (five) B.

The notary acts that all the 979,374 (nine hundred seventy-nine thousand three hundred seventy-four) class A shares and all the 5 (five) class B shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 4.2 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 4.2.** The company's issued capital amounts to EUR 44,072,055 (forty-four million seventy-two thousand and fifty-five Euro) and is divided into 979,379 (nine hundred seventy-nine thousand three hundred seventy-nine) shares with a nominal value of forty-five Euros (EUR 45.00) each, consisting of 979,374 (nine hundred seventy-nine thousand three hundred seventy-four) shares A and 5 (five) shares B."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Hill-Rom EU C.V., une "société" constituée et régie par les lois de Pays-Bas, ayant son siège social sis au Herikerbergweg 238, Luna ArenA, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, les Pays-Bas, représentée par l'associé commandité Hill-Rom EU Inc., ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Hill-Rom International S.à r.l./B.V., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son adresse administrative sis à Amsterdam, Pays-Bas et son siège de direction effective sis au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et transférée au Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte reçu par le notaire soussigné le 7 Septembre 2012, en cours de publication au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» (le «Mémorial»), en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés» (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné le 19 Septembre 2012, en cours de publication au Mémorial.

II. Les 979,373 (neuf cent soixante dix-neuf mille trois cent soixante-treize) parts sociales de classe A et 5 (cinq) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de 45 EUR (quarante-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique de la société reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 45 EUR (quarante-cinq Euros) afin de le porter de son montant actuel de 44.072.010 EUR (quarante-quatre mille soixante-deux et dix Euros) à 44.072.055 EUR (quarante-quatre mille soixante-deux et cinquante-cinq Euros) par l'émission de 1 (une) de parts sociales classe A/B d'une valeur nominale de 45 EUR (quarante-cinq Euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 62.811.401.99 EUR (soixante-deux million huit cent onze mille quatre cent et un point quatre-vingt dix-neuf cents) le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Hill-Rom Inc., comme l'associé commandite des nouvelles parts sociales et la prime d'émission au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la société;

5. Modification subséquente de l'article 4, paragraphe 2 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 45 EUR (quarante-cinq Euros) afin de le porter de son montant actuel de 44.072.010 EUR (quarante-quatre millions soixante-douze mille et dix Euros) à 44.072.055 EUR (quarante-quatre millions soixante-douze mille et cinquante-cinq Euros) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale de classe A d'une valeur nominale de 45 EUR (quarante-cinq Euros), (la "Nouvelle Part Sociale"), sous réserve du paiement d'une prime d'émission globale de 62.811.401.99 EUR (soixante-deux millions huit cent onze mille quatre cent et un Euros et quatre-vingt dix-neuf Cents) (la "Prime d'Emission"), le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature effectué par l'Associé Unique (l'«Apport»).

Troisième résolution

Il est unanimement résolu d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et Prime d'Emission mentionnées ci-avant par le biais de l'Apport.

Intervention de l'Associé Unique - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Condé Da Chao, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale. La Nouvelle Part Sociale et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par le biais de l'apport tel que décrit ci-dessous.

Evaluation

L'Apport est évalué à un montant de 62.811.446.99 EUR (soixante-deux millions huit cent onze mille quatre cent quarante-six Euros et quatre-vingt dix-neuf cents).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 24 septembre 2012, et qui devra rester annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

- a) M. Jacob Mudde, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);
- b) Mme Pamela Morag Valuso, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);
- c) M. Sébastien Evain, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 6 Allée Jean Nicolas Billet, 56000 Vannes, France; et
- d) M. Jose Maria Cid Michavila, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 1002 N Plum Grove Rd, Apt 312, Schaumburg, Illinois 60173- 4641, Etats-Unis d'Amérique;

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais le suivant:

Hill-Rom EU C.V., représenté par Hill-Rom Inc., son associé commandité: 979,373 (neuf cent soixante dix-neuf mille trois cent soixante treize) parts sociales de classe A et (cinq) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 45 EUR (quarante-cinq Euros) chacune.

Le notaire constate que toutes les parts sociales, représentant la totalité du capital de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent l'Apport ayant été pleinement réalisées, l'Associé Unique est décidé de modifier l'article 4.2 des statuts de la Société de manière à le lire comme suit:

" **Art. 4.2.** Le capital de la Société est fixé à 44.072.055 EUR (quarante-quatre millions soixante-douze mille et cinquante-cinq Euros) est divisé en 979,379 (neuf cent soixante dix-neuf mille trois cent soixante dix-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-cinq euro (45 EUR) chacune, consistant en 979,373 (neuf cent soixante dix-neuf mille trois cent soixante-treize) parts sociales de classe A et (cinq) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 45 EUR (quarante-cinq Euros) chacune."

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec les apports de capital, ont été estimés à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12541. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013010193/230.

(130011332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Spydloc Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 162.987.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013016591/12.

(130019773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Stadsfeestzaal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 123.434.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 30 Janvier 2013

L'associé unique de Stadsfeestzaal Lux S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- De transférer le siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet au 1^{er} Septembre 2012.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013016592/15.

(130019783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Général de Conseils et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 61.778.

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «GENERAL DE CONSEILS ET DE PARTICIPATIONS S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 61.778, constituée suivant acte notarié du 6 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 121 du 26 février 1998. Les statuts ont été modifiés une seule fois suivant une assemblée tenue en date du 13 juin 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 746 du 11 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts et de l'article seize (16), premier alinéa des statuts. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune;

2. Suppression des dispositions relatives au capital autorisé à l'article cinq (5) des statuts;

3. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et modification subséquente des articles six (6), premier alinéa, neuf (9), et article dix (10);

4. Modification de l'article huit (8) des statuts par l'ajout d'un quatrième alinéa introduisant la possibilité au Conseil d'Administration de prendre des décisions par voie circulaire;

5. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa et de l'article seize (16), premier alinéa sont modifiés, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Strassen. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.»

Art. 16. (Premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de juin à seize heures dans la commune du siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Deuxième résolution

Le délai fixé dans le cadre du capital autorisé étant expiré, l'Assemblée Générale décide de supprimer les dispositions relatives au capital autorisé à l'article cinq (5) des statuts.

En conséquence, les cinquième, sixième, septième et huitième alinéas de l'article cinq (5) des statuts de la société sont supprimés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article six (6) premier alinéa, l'article neuf (9) et l'article dix (10) des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. (Premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 9. «Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.»

Art. 10. «La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque la Société est administrée par un administrateur unique, elle sera engagée par sa seule signature.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article huit (8) des statuts de la Société par l'ajout d'un quatrième alinéa qui aura la teneur suivante:

Art. 8. (Quatrième alinéa). «Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,

et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, A. BURUS, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16589. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013010177/90.

(130011761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Starman (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.647.

Par résolutions signées en date du 23 janvier 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 8 décembre 2012 et pour une durée indéterminée

2. Acceptation de la démission de Julien Petitfrère, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 8 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016594/15.

(130019581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Starman (Italy Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.653.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, Starman Hotel Holdings LLC ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016595/12.

(130019167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

EPI Prime Hamburg SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 782.100,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.199.

In the year two thousand and twelve, on the twenty seventh of December

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the partners (the "Meeting") of "EPI Prime Hamburg SP S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 114.199, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, on January 18, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 868 on May 3, 2006.

The Meeting is presided by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the partners present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 31,284 shares representing the entirety of the capital of the company (with an amount of EUR 782,100.-) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of EPI Orange Holdings S.d r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint EPI Orange Holdings S.a r.l., prenamed, as liquidator (The "Liquidator").

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders/partners. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the shareholders/partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de la société à responsabilité limitée «EPI Prime Hamburg SP S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 114.199, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2006, publié au Mémorial C N ° 868 du 3 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence les 31,284 parts sociales représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 782.100,-) de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de EPI Orange Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant que liquidateur (le «Liquidateur»);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer EPI Orange Holdings S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires/associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux actionnaires/associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/104. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013010123/118.

(130011951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Starman (Italy Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.653.

Les comptes annuels pour la période du 22 octobre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016596/11.

(130019171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Starman (Poland Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.149.

Par résolutions signées en date du 23 janvier 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 8 décembre 2012 et pour une durée indéterminée

2. Acceptation de la démission de Julien Petitfrère, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 8 décembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016597/15.

(130019551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Kommun Garanti Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 32.916.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "KOMMUN GARANTI REINSURANCE S.A." a société anonyme having its registered office in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, incorporated pursuant a deed of Maître André SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on October 6th 1982, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 305 of November 24th 1982.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on December 30th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 91 of January 12th, 2012,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 32.916.

The meeting was opened at 11.00 a.m. and was presided by Ms. Elisabet HOLMSTRÖM, Account Manager, professionally residing at L-2220 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs. Sabine OTT, private employee, professionally residing at L-2220 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally in L-2220 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the Company's corporate capital by fourteen million eighty-four thousand seven hundred eighty-four coma fifty-three Swedish Krona (SEK 14,084,784.53) so as to bring it from its present amount of seventy million seven hundred seventy seven thousand six hundred eighty four coma seventy two Swedish Krona (SEK 70,777,684.72) represented by twenty eight thousand and ten (28,010) shares without nominal value to the amount of eighty-four million eight

hundred sixty-two thousand four hundred sixty-nine coma twenty-five Swedish Krona (SEK 84,862,469.25), by the issuing of five thousand five hundred seventy-four (5,574) new shares without nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription and payment of the five thousand five hundred seventy-four (5,574) additional shares by Kommungaranti Skandinavien Försäkrings AB, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at SE-80184 Gävle, registered with the Gävle Trade Register under number 516401-8359, by a contribution of all the five thousand (5,000) shares it holds in "NORDKOM REINSURANCE S.A." having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 30.666.

The new shares will be issued with payment of a total share premium of one million seven hundred seventeen thousand one hundred forty-seven coma fifty-six Swedish Krona (SEK 1,717,147.56).

3. Amendment of Article 5 of the Articles of Association so as to reflect the increase of the corporate capital.

4. Miscellaneous.

The sole shareholder, acting in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions after having received the approval of the Transactions by the Commissariat aux Assurances dated December 18th, 2012:

First resolution

The general meeting decides to increase the corporate capital of the Company by fourteen million eighty-four thousand seven hundred eighty-four coma fifty-three Swedish Krona (SEK 14,084,784.53) so as to bring it from its present amount of seventy million seven hundred seventy seven thousand six hundred eighty four coma seventy two Swedish Krona (SEK 70,777,684.72) represented by twenty eight thousand and ten (28,010) shares without nominal value to the amount of eighty-four million eight hundred sixty-two thousand four hundred sixty-nine coma twenty-five Swedish Krona (SEK 84,862,469.25), by the issuing of five thousand five hundred seventy-four (5,574) new shares without nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

Ms. Elisabet HOLMSTRÖM, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company "Kommungaranti Skandinavien Försäkrings AB", a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at SE-80184 Gävle, registered with the Gävle Trade Register under number 516401-8359, (the "Subscriber"), by virtue of a power of attorney given under private seal on December 13th, 2012.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The proxyholder refers to the share contribution agreement dated November 13th, 2012, duly signed by "Kommungaranti Skandinavien Försäkrings AB", SE-80184, and the Company, whereby all the shares of "NORDKOM REINSURANCE S.A.", prenamed, have been transferred to the Company.

This agreement will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

In addition, the proxyholder stated that, in compliance with articles 26-1 and 32-1 (5) law of 10 August 1915 on commercial companies, a report has been drawn up on December 20th, 2012 by "ATWELL", having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen (RCS Luxembourg B 169.787) signed by M. Christophe DESCHAMPS, independent auditor, wherein the assets and liabilities so contributed have been described and valued.

The proxyholder produced that report, the conclusion of which is as follows:

"Conclusions

On the basis of the work carried out by us we conclude that nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contribution resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and par value of the 5,574 new shares of "KOMMUN GARANTI REINSURANCE S.A." to be issued in exchange, together with a share premium of SEK 1,717,147.56."

That report, after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau and the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The proxyholder acknowledges that the board of directors of the Company has valued the said contribution in kind to an amount of fifteen million eight hundred one thousand nine hundred thirty-two coma nine Swedish Krona (SEK 15,801,932.09) on the basis of the book value of the contributed companies as at November 13th, 2012.

As a consequence the proxyholder declared to subscribe in the name and on behalf of the said Kommungaranti Skandinavien Försäkrings AB for five thousand five hundred seventy-four (5,574) additional shares and to make payment in full for such new shares by a contribution in specie, consisting of all the shares in "NORDKOM REINSURANCE S.A.", prenamed.

Thereupon the meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot five thousand five hundred seventy-four (5,574) additional shares to the said subscriber, "Kommungaranti Skandinavien Försäkrings AB", prenamed, subscribed with a total share premium amounting to one million seven hundred seventeen thousand one hundred forty-seven coma fifty-six Swedish Krona (SEK 1,717,147.56).

Second resolution

The meeting resolves to amend Article 5 of the Articles of Association so as to reflect the capital increase resolved pursuant the above resolution.

Consequently, Article 5 of the Articles of Association is replaced by the following text:

“ **Art. 5.** The corporate capital of the Company is set at eighty-four million eight hundred sixty-two thousand four hundred sixty-nine coma twenty-five Swedish Krona (SEK 84,862,469.25) divided into thirty-three thousand five hundred eighty-four (33,584) shares, without nominal value, fully paid in.”

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.25 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand forty eight euros (EUR 2,480.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société «KOMMUN GARANTI REINSURANCE S.A.», avec siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre 1982, publié au Mémorial C, numéro 305 du 24 novembre 1982,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 91 du 12 janvier 2012,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 32.916.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Elisabet HOLMS-TRÖM, Account Manager, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Madame Sabine OTT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

L'agenda de la réunion est le suivant:

Agenda:

1. Augmentation de capital à concurrence de quatorze millions quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-quatre virgule cinquante-trois couronnes suédoises (SEK 14,084,784.53) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de soixante-dix millions sept cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-quatre virgule soixante-douze couronnes suédoises (70.777.684,72 SEK) représenté par vingt huit mille dix (28.010) actions sans valeur nominale, à quatre-vingt-quatre millions huit cent soixante-deux mille quatre cent soixante neuf virgule vingt-cinq couronnes suédoises (SEK 84.862.469,25) par l'émission et la création de cinq mille cinq cent soixante-quatorze (5.574) nouvelles actions, sans valeur nominale, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et paiement de cinq mille cinq cent soixante quatorze (5,574) nouvelles actions par «Kommungaranti Skandinavien Försäkrings AB», société anonyme, de droit suédois, avec siège social à SE-80184 Gävle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Gävle, sous la mention B 516401-8359, par apport de toutes les cinq mille (5.000) actions qu'elle détient dans la société «NORDKOM REINSURANCE S.A.», avec siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 30.666.

Les nouvelles parts sociales seront émises avec une prime d'émission totale de un million sept cent dix-sept mille cent quarante-sept virgule cinquante-six couronnes suédoises (SEK 1,717,147.56);

3. Modification de l'article 5 des Statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital précitée;

4. Divers.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes, après avoir reçu l'accord du Commissariat aux Assurances sur la transaction en date du 18 décembre 2012.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société par un montant de quatorze millions quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-quatre virgule cinquante-trois couronnes suédoises (SEK 14,084,784.53) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de soixante-dix millions sept cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-quatre virgule soixante-douze couronnes suédoises (70.777.684,72 SEK) représenté par vingt huit mille dix (28.010) actions sans valeur nominale, à quatre-vingt-quatre millions huit cent soixante-deux mille quatre cent soixante neuf virgule vingt-cinq couronnes suédoises (SEK 84.862.469,25) par l'émission et la création de cinq mille cinq cent soixante-quatorze (5.574) nouvelles actions, sans valeur nominale, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

Mademoiselle Elisabet HOLMSTRÖM, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société «Kommungaranti Skandinavien Försäkrings AB», société anonyme, de droit suédois, avec siège social à SE-80184 Gävle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Gävle, sous la mention B 516401-8359 (le «Souscripteur»), en vertu d'une procuration sous seing privé du 13 décembre 2012, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La mandataire se réfère à la convention d'apport du 13 novembre 2012, dûment signée par «Kommun Garanti Skandinavien Försäkrings AB», prénommée, et la Société, aux termes de laquelle toutes les actions de «NORDKOM REINSURANCE S.A.», prénommée, ont été transférées à la Société.

Cette convention d'apport restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte auprès de l'administration de l'enregistrement.

En outre, la mandataire atteste que, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le rapport a été rédigé le 20 décembre 2012 par la société «ATWELL», ayant son siège social à 2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, (RCS Luxembourg B 169.787), signé par Monsieur Christophe DESCHAMPS, réviseur d'entreprises agréé, dans lequel les actions apportées ont été décrites et évaluées.

La mandataire produit ce rapport dont la conclusion est la suivante:

«Conclusions

Sur la base des travaux effectués, nous concluons que rien n'a été porté à notre attention qui nous amènerait à croire que la valeur de l'apport résultant de l'application de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus ne serait pas au moins égale au nombre et la valeur nominale des 5.574 actions nouvelles de «KOMMUN GARANTI REINSURANCE S.A.» à émettre en contrepartie, augmenté d'une prime d'émission de SEK1.717.147,56.»

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire de l'actionnaire unique et par le bureau de cette réunion ainsi que par le notaire restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte auprès de l'administration de l'enregistrement.

La personne intervenante déclare que le conseil d'administration de la Société a évalué le prédit apport en nature à quinze millions huit cent-un mille neuf cent trente-deux virgule neuf couronnes suédoises (SEK 15.801.932,09) sur la base de la valeur comptable au 13 novembre 2012 de la société apportée.

En conséquence la mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte de la société pré-qualifiée «Kommungaranti Skandinavien Försäkrings AB», prénommée, les cinq mille cinq cent soixante-quatorze (5.574) nouvelles actions et libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature, consistant dans l'intégralité des actions de la société «NORDKOM REINSURANCE S.A.», prénommée.

Sur ce, l'assemblée déclare accepter ladite souscription et libération, et attribuer les cinq mille cinq cent soixante-quatorze (5.574) nouvelles actions, souscrites avec une prime d'émission d'un montant total de un million sept cent dix-sept mille cent quarante-sept virgule cinquante-six couronnes suédoises (SEK 1.717.147,56), au prédit souscripteur «Kommungaranti Skandinavien Försäkrings AB», prénommée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour refléter l'augmentation de capital susmentionnée.

En conséquence l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte qui suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatre millions huit cent soixante-deux mille quatre cent soixante-neuf virgule vingt-cinq couronnes suédoises (SEK 84.862.469,25) divisé en trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre (33.584) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.25 heures.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille quatre quatre-vingt euros (2.480,- EUR).

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite à la mandataire, ès qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. HOLMSTRÖM, S. OTT, V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61978. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010263/209.

(130011506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Stoneworks Asset Management (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016598/10.

(130019529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

STS S.A., Synergy of Technology and Security, Société Anonyme.

Siège social: L-9801 Hosingen, Z.A.E.R. Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 107.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016600/10.

(130019879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Sacer International, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 35.884.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013016601/12.

(130019575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.
